



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9579^e séance

Lundi 18 mars 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidentes : M^{me} Kamikawa/M^{me} Shino (Japon)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M ^{me} Dlhovo
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M ^{me} Alghali
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Désarmement nucléaire et non-prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Désarmement nucléaire et non-prolifération

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, ainsi qu'aux ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance du sujet à l'examen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; et M^{me} Gaukhar Mukhatzhanova, Directrice du programme relatif aux organisations internationales et à la non-prolifération du Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement japonais d'avoir convoqué le Conseil pour débattre de la question vitale du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Le Japon connaît mieux que tout autre pays le coût brutal de l'hécatombe nucléaire. Mais près de huit décennies après qu'Hiroshima et Nagasaki ont été réduites en cendres, les armes nucléaires continuent de représenter un danger manifeste pour la paix et la sécurité mondiales.

Lorsque j'ai lancé mon programme de désarmement en 2018, j'ai fait la mise en garde suivante :

« quand chaque pays œuvre à sa propre sécurité sans se soucier des autres, nous créons une insécurité mondiale qui nous menace tous. »

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où les tensions géopolitiques et la méfiance ont porté le risque de guerre nucléaire à son niveau le plus élevé depuis plusieurs dizaines d'années. L'Horloge de l'apocalypse tourne, et son tic-tac entêtant retentit à toutes les oreilles. Aux chercheurs et organisations de la société civile qui conjurent d'en

finir avec la folie nucléaire. Au pape François, qui qualifie d'« immorale » la possession d'armes nucléaires. Aux jeunes du monde entier, qui s'inquiètent pour leur avenir et exigent le changement. Et aux *hibakusha*, les courageux survivants d'Hiroshima et de Nagasaki, exemplaires par leur témoignage de vérité face aux puissants et porteurs d'un message intemporel de paix. Et à Hollywood, où *Oppenheimer* a donné vie à la dure réalité de l'apocalypse nucléaire pour des millions de personnes à travers le monde.

L'humanité ne peut survivre à une suite à *Oppenheimer*. Toutes ces voix, toutes ces mises en garde, tous ces survivants implorant le monde de s'écarter du précipice vers lequel il s'élance. Et quelle réponse leur fait-on ? Les États dotés d'armes nucléaires sont absents de la conversation. Les instruments de guerre font l'objet d'investissements bien plus importants que les instruments de paix. Les budgets consacrés aux armements augmentent, tandis que les budgets consacrés à la diplomatie et au développement diminuent. Les technologies naissantes, telles que l'intelligence artificielle, et les perspectives qui s'ouvrent dans les domaines du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique ont révélé de nouvelles failles et fait naître des risques nouveaux. Les pays engloutissent des ressources considérables dans de nouvelles technologies nucléaires mortelles et étendent la menace à de nouveaux domaines. Et certaines déclarations ont évoqué la perspective d'un déchaînement de l'enfer nucléaire, menaces que nous devons collectivement dénoncer haut et fort.

Les armes nucléaires sont les armes les plus destructrices jamais inventées, capables d'éliminer toute vie sur terre. Aujourd'hui, ces armes gagnent en puissance, en portée et en furtivité. Il suffit d'une mauvaise décision, d'une erreur d'appréciation, d'une action hâtive pour qu'un lancement accidentel se produise. Et, à terme, c'est toute l'humanité qui en paiera le prix. Une guerre nucléaire ne doit jamais être menée, parce qu'une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée.

Il n'y a qu'une voie – et une seule – pour nous débarrasser de ce spectre insensé et suicidaire, une fois pour toutes. Nous avons besoin d'un désarmement immédiat. En effet, l'élimination des armes nucléaires est la première mesure préconisée dans le Nouvel Agenda pour la paix, que nous proposons pour renforcer les outils de prévention et de désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires doivent montrer la voie dans six domaines.

Premièrement, il nous faut un dialogue. Les États dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer leur engagement à œuvrer de concert à l'élaboration de mesures de transparence et de confiance devant permettre de prévenir

tout recours à l'arme nucléaire. Ces mesures devraient notamment porter sur le lien entre les armes nucléaires et les nouvelles technologies et les domaines émergents.

Deuxièmement, les démonstrations de force nucléaire doivent cesser. Les menaces d'utilisation d'armes nucléaires sous quelque forme que ce soit sont inacceptables.

Troisièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer les moratoires sur les essais nucléaires. Cela signifie s'engager à ne prendre aucune mesure susceptible de fragiliser le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et faire de son entrée en vigueur une priorité.

Quatrièmement, les engagements en matière de désarmement doivent se traduire par des actes. Les États dotés d'armes nucléaires au sens du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doivent réaffirmer leur attachement à ce traité et aux engagements qu'ils ont pris en tant qu'États parties. Et ils devraient être résolus à se tenir mutuellement responsables du respect de ces engagements.

Cinquièmement, nous avons besoin d'un accord collectif sur le recours en premier à l'arme nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'entendre d'urgence sur le fait qu'aucun d'eux ne sera le premier à utiliser de telles armes. En réalité, aucune circonstance ne devrait justifier l'emploi de telles armes.

Et sixièmement, il faut une diminution du nombre d'armes nucléaires. Ce sont les détenteurs des plus grands arsenaux nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie, qui doivent lancer ce mouvement, en trouvant le moyen de revenir à la table des négociations pour mettre pleinement en œuvre le Nouveau Traité START et se mettre d'accord sur l'instrument qui viendra lui succéder.

(l'orateur poursuit en français)

La responsabilité d'agir s'étend également aux États non dotés d'armes nucléaires. Je les engage vivement non seulement à honorer leurs propres obligations en matière de non-prolifération, mais aussi à contribuer aux efforts visant à rendre le désarmement nucléaire vérifiable et irréversible. Aidez-nous à tenir les États dotés d'armes nucléaires comptables de leurs actes. Aidez-nous à consolider l'architecture mondiale du désarmement – en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Et apportez votre soutien aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'à l'action que nous menons pour donner un second souffle à la Conférence du désarmement.

Ces dernières années, la Conférence est devenue synonyme d'impasse diplomatique et de méthodes de

travail dépassées. C'est honteux. Lorsque j'ai pris la parole devant les membres de la Conférence le mois dernier, j'ai demandé qu'un nouveau processus intergouvernemental, relevant de l'Assemblée générale, soit mis en place afin de réformer les organes de désarmement, y compris la Conférence. Nous espérons que cela permettrait enfin de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Sommet pour l'avenir de septembre, et le Pacte qui en résultera, offrira à la communauté internationale une occasion majeure de se mobiliser autour de réformes concrètes de l'architecture mondiale du désarmement ainsi que des organes et institutions qui en sont les garants.

Le Conseil de sécurité a la possibilité de poser des jalons décisifs pour tous ces domaines. De voir au-delà des divisions d'aujourd'hui et d'affirmer clairement qu'il est inacceptable de vivre sous la menace existentielle des armes nucléaires. De reconnaître que ce n'est qu'en travaillant main dans la main que nous pourrions éradiquer le risque d'un holocauste nucléaire. Et d'ouvrir la voie vers un monde débarrassé de ces instruments d'anéantissement. Il est temps.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Floyd.

M. Floyd (*parle en anglais*) : C'est un plaisir d'avoir à nouveau un échange avec le Conseil de sécurité dans cette salle, où les questions les plus difficiles du monde sont débattues.

Le 27 septembre 2021, je me suis adressé au Conseil alors présidé par l'Irlande, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) (voir S/PV.8865). Je reviens aujourd'hui pour informer le Conseil sur les travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) depuis lors, et je suis tout à fait conscient que le contexte géopolitique incertain d'aujourd'hui est encore plus complexe.

C'est une chose de débattre des problèmes d'ordre politique que posent les armes de destruction massive, mais c'en est une autre de se rendre au Japon et de visiter Hiroshima, de voir par soi-même l'un des deux endroits sur terre où une bombe nucléaire a été larguée pendant une guerre. J'y étais en août 2023. Mais par un calme matin d'été, le 6 août 1945, un petit garçon de 3 ans se promenait sur son tricycle quand une bombe nucléaire explosa à 600 mètres au-dessus d'Hiroshima, provoquant la plus grande annihilation quasi instantanée de vies humaines jamais vue sur terre.

Lorsqu'on visite aujourd'hui le Musée d'Hiroshima pour la paix, on peut voir des photos des personnes touchées ainsi que des objets retrouvés par la suite, des choses que l'on ne peut pas oublier – ce minuscule tricycle carbonisé, retrouvé à 1 kilomètre du centre de l'explosion.

Entre 1945 et 1996, date à laquelle le TICE a été ouvert à la signature, plus de 2 000 essais nucléaires ont été effectués, la plupart d'entre eux d'une puissance bien plus importante que celle de la bombe qui a dévasté Hiroshima. L'explosion de cette bombe a libéré une énergie représentant 15 kilotonnes d'équivalent TNT. Mais la plus grosse bombe jamais testée a libéré, elle, 50 mégatonnes d'équivalent TNT. Pour se représenter pareille puissance de destruction, il faut imaginer un cube de TNT pesant 50 millions de tonnes et mesurant 300 mètres de large, 300 mètres de long et 300 mètres de haut, soit approximativement la hauteur du Chrysler Building.

Avant 1996, 2 000 essais avaient été effectués. Depuis 1996 et l'ouverture à la signature du TICE, il y en a eu environ une dizaine. Qu'est-ce qui a changé ? Le monde a décidé que cela suffisait. En 1996, le TICE a été adopté – un changement pour le mieux. Mais pourquoi un tel succès ? Il s'explique avant tout par le fait que le Traité est équitable et transparent. Le Traité prévoit un réseau mondial de 337 stations de surveillance. Ces installations peuvent détecter presque immédiatement toute explosion importante survenant n'importe où sur terre. Elles surveillent l'activité sismique, les ondes sonores dans les océans, les ondes sonores dans l'atmosphère et les particules radioactives dans l'air. Leurs données sont transmises en continu à l'OTICE à Vienne. Ces données ne sont pas secrètes. Elles sont accessibles à tous les États signataires du TICE, y compris tous les membres qui siègent actuellement au Conseil de sécurité. Et le réseau s'agrandit. Depuis mon dernier exposé au Conseil, nous avons certifié quatre stations supplémentaires. Cela porte le nombre total d'installations à 306. Deux grands réseaux nationaux ont été achevés. L'Argentine et la Fédération de Russie ont désormais mis en place toutes les installations nécessaires sur leur territoire, notamment des stations dans certains des environnements les plus extrêmes du monde. Nous nous rapprochons de notre objectif. Mais ce n'est pas tout. Depuis mon dernier exposé au Conseil, l'initiative « Centres nationaux de données pour tous » de l'OTICE a été mise en place, et elle a été accueillie très favorablement. Nous travaillons avec de plus en plus d'États pour les aider à mettre en place leurs propres centres nationaux de données, afin qu'ils puissent accéder à toutes les données de l'OTICE.

C'est une évidence : ce traité équitable et transparent est un succès, et tout le monde peut le comprendre. C'est pourquoi l'appui au Traité ne cesse de croître. En

2021, j'ai indiqué au Conseil que 185 États avaient signé le Traité. Aujourd'hui, 187 États l'ont signé. En 2021, j'ai indiqué au Conseil que 170 États avaient ratifié le Traité. À ce jour, 178 l'ont ratifié. Certes, il y a eu une dératification dont on a beaucoup parlé l'année dernière, mais il s'agit d'un pas en arrière pour neuf pas en avant. La tendance est claire et forte. D'ailleurs, mercredi dernier, un autre pays a ratifié le TICE, déclarant fièrement son attachement à un monde exempt d'essais nucléaires. Il convient de se féliciter de cette nouvelle ratification par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je remercie le Gouvernement papouan-néo-guinéen de sa précieuse contribution à la paix et à la sécurité internationales. Cela maintient une dynamique en faveur de l'universalisation.

Une autre chose a changé depuis 2021. Il y a un sentiment de malaise et d'incertitude provoqué par de nouvelles guerres et de nouveaux conflits. Les armes nucléaires reviennent dans la conscience publique, et pas seulement grâce au film *Oppenheimer*, récompensé par un Oscar. On craint qu'un État soit en train d'accumuler des quantités inquiétantes d'uranium hautement enrichi, on signale une intensification des activités sur d'anciens sites d'essais nucléaires dans un certain nombre d'États, et on suggère que certains États pourraient même envisager d'employer des armes nucléaires.

À une époque marquée par l'incertitude, la meilleure réponse consiste à apporter bien plus de certitude. Notre système de vérification détecte toute explosion nucléaire, partout sur Terre et à tout moment. Toutefois, le Traité prévoit davantage d'outils de vérification afin de renforcer encore la transparence et d'apporter cette certitude, d'instaurer la confiance et de dissiper tout soupçon ou toute allégation concernant un État qui procéderait à des essais secrets, de sorte que les décideurs mondiaux, tels que les membres du Conseil, disposent de tous les faits.

Le Traité définit quatre outils de vérification : premièrement, le Système de surveillance international (SSI), qui est aujourd'hui achevé à 90 % ; deuxièmement, la consultation et clarification ; troisièmement, les mesures de confiance ; et quatrièmement, et c'est important, l'inspection sur place. Ce dernier point, l'inspection sur place, est l'outil pratique essentiel du Traité pour compléter le SSI. Il confirme sans l'ombre d'un doute qu'une explosion est, ou n'est pas, une explosion nucléaire, apportant ainsi la certitude grâce à la transparence. Mais tant que le Traité ne sera pas entré en vigueur, nous ne pourrions pas obtenir cette certitude grâce à la transparence.

Beaucoup de choses ont changé depuis ma dernière visite au Conseil en 2021, mais une chose n'a pas changé : les arguments en faveur de l'entrée en vigueur du TICE.

Et si nous convenions, ici aujourd'hui, que le monde a besoin de plus de certitude et de confiance pour que nous ne soyons plus jamais témoins de la destruction aveugle causée par une arme nucléaire ? Et si nous appelions tous à l'entrée en vigueur du TICE ? Et si nous faisons collectivement preuve du leadership politique nécessaire pour franchir ce cap ? Nous aurions un monde beaucoup plus sûr, voire beaucoup plus pacifique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Floyd de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mukhatzhanova.

M^{me} Mukhatzhanova (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité pour parler de l'une des questions les plus importantes et les plus graves auxquelles l'humanité est confrontée. Je remercie le Gouvernement japonais et la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Kamikawa, de m'avoir invitée, et d'avoir fait participer une représentante de la société civile à la présente séance.

Il est rare qu'un membre d'une organisation non gouvernementale prenne la parole à une réunion de ce type, car les instances consacrées aux armes nucléaires sont généralement peu propices aux interventions non gouvernementales officielles. Cependant, il est de plus en plus reconnu que l'inclusion de diverses parties prenantes et perspectives dans ces discussions permet une compréhension plus profonde et plus globale du problème des armes nucléaires et améliore notre capacité collective d'élaborer de meilleures solutions. L'amélioration de la diversité de genre, en particulier, est également conforme aux engagements pris par les États Membres dans le cadre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Au-delà de l'amélioration des chiffres relatifs à la participation des femmes, appliquer une perspective de genre et féministe peut contribuer à briser les conceptions traditionnelles du pouvoir et de la sécurité associées aux armes nucléaires et à promouvoir une approche davantage centrée sur l'humain. J'invite instamment tous les États Membres à s'employer à faciliter l'inclusion dans les instances multilatérales, notamment dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les membres du Conseil entendent des exposés sur de nombreuses questions difficiles, épouvantables et déchirantes. Ils entendent parler de guerres et de violations des droits humains, d'actes terroristes et de génocides, de trafic d'armes et de menaces de prolifération. Mais l'exposé que le Conseil n'a pas entendu, et qu'il ne doit jamais entendre, porte sur les effets et les conséquences d'un nouvel emploi d'armes nucléaires,

un exposé qui pourrait faire état de dizaines de milliers de personnes, voire plus, tuées dans les explosions ; de centaines de milliers de personnes souffrant et mourant du mal des rayons, de brûlures et d'autres blessures ; de millions de déplacés et de multitudes d'autres personnes menacées de famine par les effets à moyen et long terme des armes nucléaires sur le climat, la production agricole et les marchés alimentaires partout dans le monde.

Ce scénario semble impensable et pourtant, aujourd'hui, le risque d'emploi d'armes nucléaires est plus élevé qu'il ne l'a été depuis des décennies, car la norme interdisant un tel emploi, le tabou nucléaire, est mise à mal par des menaces et des discours irresponsables, en particulier ceux prononcés dans le contexte d'un conflit militaire actif. Le TNP, instrument fondateur du régime de non-prolifération et de désarmement, est soumis à une énorme pression. Les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires sont divisés sur l'absence de mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire, tandis que la modernisation et, dans certains cas, l'augmentation numérique des arsenaux, envoient un message de dépendance à long terme à l'égard des armes nucléaires. La majorité des États Membres ont rejeté les armes nucléaires en adhérant au TNP et aux zones exemptes d'armes nucléaires et, plus récemment, en concluant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Mais nous voyons aujourd'hui des États s'engager à nouveau en faveur des armes nucléaires et leur accorder davantage d'importance, ce qui remet en question la norme contre leur quête et leur acquisition et contribue aux pressions en faveur de la prolifération.

En outre, les divisions entre les États dotés d'armes nucléaires sont telles que les acteurs dont la coopération est essentielle pour obtenir des résultats et faire progresser les objectifs du TNP ne se parlent en fait pas. Tout au long de la guerre froide, les superpuissances en conflit ont réussi à s'entendre sur l'importance de la non-prolifération et de l'engagement en faveur de la maîtrise des armements, et ont travaillé ensemble pour obtenir le TNP. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et cela remet fondamentalement en question la capacité des États parties de se mettre d'accord sur un document final consensuel et concret à la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui aura lieu en 2026.

Les États dotés d'armes nucléaires invoquent souvent le climat de sécurité international difficile pour justifier le fait qu'ils ne procèdent pas au désarmement nucléaire. Les conditions ne sont pas réunies, disent-ils. C'est compréhensible, la situation est en effet désastreuse.

Toutefois, les cinq pays définis comme étant les États dotés d'armes nucléaires en vertu du TNP sont également les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, à qui la Charte des Nations Unies confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est cette responsabilité sur laquelle je veux insister et à laquelle je veux faire appel aujourd'hui, car il revient aux membres du Conseil, plus qu'à n'importe qui d'autre, de s'assurer que le tabou nucléaire soit maintenu et que le Conseil et ses versions ultérieures n'aient jamais à entendre le genre d'exposé que j'ai décrit plus tôt.

Ces dernières années, le risque nucléaire a été au cœur des préoccupations d'innombrables experts, décideurs et diplomates. De nombreuses dispositions et mesures ont été proposées, en vue de leur mise en œuvre. Cependant, les débats sur la réduction des risques nucléaires durant les réunions menées dans le cadre de l'examen du Traité sur la non-prolifération s'enlisent dans des débats sur la forme : s'agit-il d'un substitut au désarmement nucléaire ou d'un catalyseur, parlons-nous de risques stratégiques ou de tous les risques émanant des armes nucléaires ? Aussi importantes que soient ces questions, les participants à la Conférence d'examen de 2026 ne peuvent pas passer des jours à ressasser les mêmes arguments. Ce ne serait pas productif et nous ne pouvons qu'espérer qu'il ne sera pas trop tard.

Le Conseil de sécurité, et plus particulièrement ses cinq membres permanents, doivent intervenir dès maintenant. Il convient de rappeler que l'action du Conseil a été particulièrement encourageante en 1995, durant la période qui a précédé la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. À l'époque, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 984 (1995), qui porte sur les garanties contre l'emploi d'armes nucléaires.

Avant la onzième Conférence d'examen, les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des engagements, individuellement ou collectivement, sur la réduction des risques nucléaires et les formaliser par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité comparable à la résolution 984 (1995). Plus important encore, la nouvelle résolution doit indiquer clairement que les armes nucléaires ne doivent plus jamais être utilisées, quelles que soient les circonstances. J'invite en outre les États dotés d'armes nucléaires à prendre les engagements suivants : ne pas augmenter leurs arsenaux nucléaires, ne pas concevoir de nouvelles armes, ne pas procéder à de nouveaux déploiements d'armes, chez eux ou à l'étranger, sur terre ou dans l'espace, ne pas procéder à des essais nucléaires et ne pas menacer d'utiliser des armes nucléaires.

Je reconnais que c'est beaucoup demander, même en des temps meilleurs, sans parler des circonstances actuelles. Mais c'est précisément parce que les enjeux sont élevés que j'invite les membres du Conseil à aborder cette question non pas dans une optique d'équilibre et de négociation, mais en reconnaissant leur responsabilité en tant qu'États dotés d'armes nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité.

En acceptant un Oscar pour son interprétation de Robert Oppenheimer, Cillian Murphy a déclaré que nous vivons tous dans le monde d'Oppenheimer aujourd'hui et il a dédié son prix aux architectes de la paix du monde entier. Par conséquent, si je peux me permettre, je voudrais demander aux membres du Conseil de sécurité, et en particulier aux cinq membres permanents, d'être les architectes de la paix dans un monde où la menace nucléaire est exacerbée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mukhatzhanova de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Japon.

Je remercie tous les participants de s'être joints à moi aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, M. Robert Floyd et M^{me} Gaukhar Mukhatzhanova de leurs remarques.

Les catastrophes d'Hiroshima et de Nagasaki ne doivent jamais se répéter. Fort de cette conviction, le Japon, seul pays à avoir subi des bombardements atomiques en temps de guerre, joue un rôle de premier plan dans les efforts en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le cadre de ces efforts, le Japon présente depuis 1994 des résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui sont largement appuyées par les États Membres de l'ONU.

À la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Premier Ministre Kishida a proposé le Plan d'action d'Hiroshima. En outre, le Japon a accueilli le sommet du Groupe des Sept à Hiroshima l'année dernière. À cette occasion, les dirigeants du Groupe des Sept, mais aussi le Président ukrainien et des représentants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'Union africaine, du Forum des îles du Pacifique et du Groupe des Vingt ont pu mieux appréhender les réalités du bombardement atomique. Leur visite à Hiroshima a envoyé un message fort en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le climat de sécurité internationale se détériore. La communauté internationale est devenue encore plus divisée sur la manière de faire progresser le désarmement

nucléaire. Néanmoins, nous devons continuer de déployer des efforts réalistes et concrets pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'année prochaine, le Groupe international de personnalités éminentes, créé à l'initiative du Premier Ministre Kishida, formulera des recommandations en vue de la Conférence d'examen du Traité en 2026. C'est pourquoi il est extrêmement pertinent et constructif d'organiser cette séance du Conseil de sécurité aujourd'hui, à mi-parcours du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération, avec la participation d'États dotés d'armes nucléaires et d'États non dotés d'armes nucléaires.

Je voudrais insister sur les quatre points suivants.

Le premier est la grande importance des cinq mesures suivantes, énoncées dans le Plan d'action d'Hiroshima : premièrement, une prise de conscience collective de l'importance de préserver les acquis du non-emploi des armes nucléaires ; deuxièmement, le renforcement de la transparence ; troisièmement, la poursuite de la réduction du stock mondial d'armes nucléaires ; quatrièmement, la réalisation de la non-prolifération nucléaire et la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ; et cinquièmement, encourager les visites des dirigeants internationaux et d'autres personnes à Hiroshima et Nagasaki. Nous devons prendre davantage conscience de l'urgence de la situation et mettre en œuvre ces mesures.

Deuxièmement, le Japon renforcera et mènera les efforts visant à concrétiser les cinq mesures définies dans le Plan d'action d'Hiroshima. À cette fin, j'ai le plaisir d'annoncer la création du groupe des Amis du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, un groupe interrégional qui vise à maintenir et à renforcer l'attention politique sur un traité interdisant la production de matières fissiles. L'importance d'un tel traité pour limiter l'augmentation du nombre des armes nucléaires en interdisant la production de matières fissiles est indiscutable. Le Japon fera en sorte que la communauté internationale et les responsables politiques accordent plus d'attention à la nécessité de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles.

L'autonomisation des jeunes est essentielle pour notre avenir. Nous allons créer un réseau mondial de jeunes en vue de l'élimination des armes nucléaires. Dans ce contexte, le Japon se félicite du lancement du Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires, dans le cadre duquel les futurs dirigeants qui se rendront

à Hiroshima et à Nagasaki pourront constater par eux-mêmes la réalité des bombardements nucléaires.

En outre, nous devons dépasser la dichotomie entre dissuasion et désarmement. Grâce à la création d'une chaire japonaise pour un monde sans armes nucléaires, le Japon entend approfondir le débat international sur cette question.

Le Japon encourage la poursuite de la coopération avec les organisations internationales. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle extrêmement important dans la promotion de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques à l'échelle internationale. La semaine dernière, le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, s'est rendu au Japon. Mon pays a réaffirmé son engagement à coopérer avec l'Agence pour promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous appuyons pleinement le premier Sommet de l'AIEA sur l'énergie nucléaire, qui se tiendra cette semaine.

Troisièmement, la communauté internationale doit faire front commun et s'exprimer d'une seule voix contre tout mouvement allant à l'encontre d'un monde exempt d'armes nucléaires. Un renforcement rapide des capacités nucléaires de certains pays pourrait déclencher une course aux armements nucléaires.

Dans le contexte de la situation en Ukraine, les menaces nucléaires de la Russie, sans parler de l'emploi d'armes nucléaires, sont absolument inacceptables. Le Japon exhorte la Russie à revenir à la mise en œuvre intégrale du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. En outre, il espère vivement que le dialogue aboutira à l'élaboration d'un cadre de maîtrise des armements plus large, qui couvre un éventail plus étendu de systèmes d'armes et s'accompagne d'une gouvernance appropriée.

La Corée du Nord poursuit ses activités nucléaires et balistiques. Elle a lancé des missiles balistiques hier, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ces activités menées par la Corée du Nord menacent la paix et la stabilité de la région et de la communauté internationale. Elles sont totalement inacceptables. En outre, de nouvelles provocations ne sont pas à exclure, y compris un essai nucléaire. Dans ce contexte, le rôle du Comité créé par la résolution 1718 (2006) et de son groupe d'experts revêt une importance cruciale, et il importe d'en préserver la fonction.

En l'absence de perspectives claires quant au règlement de la question nucléaire iranienne, les pays concernés, y compris l'Iran, doivent faire preuve de retenue, en particulier à la lumière de l'aggravation actuelle des tensions au Moyen-Orient.

Par ailleurs, le Japon promeut l'application de la résolution 1540 (2004), dans le but de prévenir la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques.

Pendant la guerre froide, malgré le climat d'affrontement qui régnait à l'époque, la communauté internationale a mis en place des cadres juridiques visant à garantir l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique, interdisant ainsi le placement d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive dans l'espace. Aujourd'hui encore, le Japon est fermement convaincu que l'espace doit demeurer un domaine exempt d'armes nucléaires et qu'il est de notre responsabilité commune de respecter pleinement les cadres juridiques existants, y compris le Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Quatrièmement, le Japon suit de près les effets que pourraient avoir les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, il se félicite de l'engagement pris par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, à la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de maintenir un contrôle humain et une intervention humaine. Le Japon demande instamment aux autres États dotés d'armes nucléaires de faire de même.

Je souligne également l'importance de tenir compte de la question des femmes et la paix et la sécurité. Nous continuerons d'insister sur la nécessité de prendre en considération les questions de genre dans les processus de prise de décisions, comme le Japon l'a demandé dans ses résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire.

Je me réjouis à la perspective d'une discussion animée dans le but d'échanger des idées et des propositions qui permettront d'accélérer l'adoption de mesures concrètes en amont de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique.

M^{me} Dlhovo (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole.

(*l'oratrice poursuit en portugais ; texte anglais fourni par la délégation*)

Il nous est agréable de commencer notre intervention en félicitant le Japon d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance importante afin de débattre d'un sujet qui est actuellement au cœur des questions liées à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le monde.

Qu'il me soit permis de transmettre au Conseil de sécurité les salutations chaleureuses de S. E. M. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique.

Nous exprimons notre profonde gratitude à la Présidente du Conseil, ma consœur, S. E. M^{me} Yoko Kamikawa, Ministre des affaires étrangères du Japon, pour avoir invité le Mozambique à participer à cet événement au niveau ministériel.

Nous remercions sincèrement S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, de la vision, du dynamisme et du courage avec lesquels il dirige l'Organisation, en particulier en ce qui concerne les objectifs de paix et de sécurité internationales.

Pour le Mozambique, l'inscription de cette question à l'ordre du jour représente une excellente occasion pour le Conseil de mener une réflexion approfondie sur les engagements pris par les États Membres de l'ONU dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres instruments internationaux ayant trait au programme mondial de désarmement.

Nous savons que nous traversons une conjoncture internationale difficile en raison de situations complexes qui ont une incidence directe sur l'architecture de la paix et de la sécurité internationales. En effet, dans diverses régions du monde, l'instabilité politique et militaire, les conflits armés, la pauvreté et les effets des changements climatiques, qui continuent d'avoir des répercussions importantes et néfastes, mettent à mal les efforts déployés pour promouvoir la paix et le développement.

La situation est aggravée par la fragmentation et la reconstitution de groupes non étatiques ayant accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications, qu'ils utilisent à des fins terroristes. C'est pourquoi le Mozambique est particulièrement préoccupé par la dangereuse tendance à générer et à répandre des récits suscitant la méfiance, ou à se livrer à d'autres actes, ce qui risque de nous faire reculer dans nos efforts de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires.

Nous estimons qu'un programme concret et pratique visant à réduire le risque de conflit nucléaire et de course aux armements et à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit s'appuyer sur la reconnaissance, par

tous les États Membres, du fait que le statu quo nucléaire qui engendre l'instabilité, la méfiance, l'incertitude et la concurrence découle de l'écart entre les discours et la pratique : nous disons une chose, mais en faisons une autre.

Dans ce contexte, le Mozambique est attaché à la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba. Ces instruments témoignent avec force du soutien dont bénéficient les approches multilatérales en matière de désarmement nucléaire et sont essentiels pour promouvoir la sécurité mondiale, réduire la prolifération des armes nucléaires et garantir un monde plus sûr et plus pacifique. Cet engagement mondial est indispensable à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit continuer d'œuvrer de concert à l'avènement d'un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires.

Le Mozambique estime que l'adoption d'une approche résolue qui garantisse la cohérence entre les intentions déclarées et les actions concrètes de chacun de nos pays doit se fonder sur la certitude qu'une guerre menée au moyen d'armes nucléaires aurait des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de l'humanité. Nous devons reconnaître qu'une telle guerre serait extrêmement injuste pour tous les pays et les peuples du monde épris de paix qui déplorent l'existence des armes nucléaires. Elle serait particulièrement injuste pour l'Afrique, étant donné qu'aucun des 54 pays africains ne possède d'armes nucléaires.

En tant que pays qui croit aux institutions internationales et sait leur importance, le Mozambique appelle de ses vœux un monde qui ne gravite pas autour de la doctrine de la dissuasion nucléaire. Nous sommes favorables à un monde qui accorde la primauté et la priorité au développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous souhaitons donc profiter de cette séance du Conseil de sécurité pour recommander que la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 2026, envisage d'adopter cette démarche dans le cadre de son ordre du jour, compte tenu de la responsabilité politique qui incombent aux dirigeants d'aujourd'hui de construire un monde exempt d'armes nucléaires pour les générations futures. Nos enfants et les générations futures méritent de vivre dans un monde de paix, d'harmonie et de concorde.

Dans ce contexte, nous aimerions aborder trois aspects que nous considérons comme importants dans le cadre de notre contribution.

Premièrement, il convient d'adopter une approche équilibrée de l'utilisation de la technologie nucléaire, y compris de l'intelligence artificielle, une approche qui puisse se traduire par la mise en œuvre de la législation internationale pertinente et des consultations entre les États.

Deuxièmement, il faut donner la priorité aux investissements dans les programmes nucléaires à des fins pacifiques, l'accent étant mis sur les domaines de la transition énergétique et de la médecine humaine. Nous proposons, en particulier, la création d'un pacte mondial sous la forme d'un incubateur qui permettrait de partager les connaissances nucléaires et les technologies pertinentes pour le progrès de l'humanité, conformément aux objectifs de développement durable.

Troisièmement, nous devons reconnaître et apprécier à sa juste valeur le travail accompli par la Commission du désarmement des Nations Unies, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et l'Agence internationale de l'énergie atomique qui œuvrent en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et qui doivent pouvoir exercer leur mandat en toute impartialité. L'appui à la formation et à l'assistance technique peut contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des pays les plus vulnérables face aux conflits.

Le Mozambique réaffirme son engagement à continuer de collaborer avec les organisations internationales afin de promouvoir le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour une paix durable au profit du développement socioéconomique.

Le mois de mars étant consacré aux femmes, nous souhaitons rappeler aux membres du Conseil qu'en mars 2023, au cours de la présidence mozambicaine du Conseil, nous avons salué avec enthousiasme le rôle joué par les femmes dans l'instauration et la consolidation de la paix, notamment en matière de prévention et de règlement des conflits. Nous sommes convaincus que le programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires peut également être efficace si nous continuons à compter sur la participation active des femmes, y compris en tant que chefs de file dans ce domaine. Une plus grande et meilleure inclusion des femmes dans le règlement des questions et des problèmes urgents d'aujourd'hui, tels que le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, peut contribuer à l'instauration et au maintien de la paix et du développement international. Il est essentiel de reconnaître et de valoriser le rôle des femmes dans la quête d'un monde plus sûr et plus pacifique.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre ferme conviction qu'ensemble et avec chacun d'entre nous apportant sa pierre à l'édifice, nous pouvons créer un monde dans lequel l'humanité peut vivre dans la paix, la sécurité et l'harmonie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, au Conseil aujourd'hui, et de remercier le Japon d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration ainsi que les deux intervenants de leurs exposés et recommandations.

Il y a quelque 60 ans, le Président John F. Kennedy s'est rendu à l'American University à Washington pour prononcer un discours intitulé « Une stratégie de paix » à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes. Il y a exposé non seulement un plan de réduction des armements nucléaires, mais aussi une voie prometteuse vers la paix mondiale, en dépit d'une course à l'armement nucléaire qui allait s'accroître. Il a expliqué qu'en dernière analyse,

« notre lien commun le plus fondamental est que nous habitons tous cette petite planète. Nous respirons tous le même air. Nous chérissons tous l'avenir de nos enfants. Et nous sommes tous mortels ».

Aujourd'hui, 60 ans après le discours historique de Kennedy et près de 55 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ce lien subsiste, tout comme l'engagement des États-Unis à renforcer et à défendre le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, au centre duquel se trouve le TNP.

Pourtant, le cadre mondial qui a permis de limiter les armements nucléaires pendant des années est de plus en plus mis à l'épreuve. L'Iran poursuit le développement de certains segments de son programme nucléaire sans justification civile crédible et, depuis plus de cinq ans, ne coopère pas avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Depuis qu'elle a lancé son invasion massive de l'Ukraine, la Russie agit de manière irresponsable et dangereuse le spectre du recours à l'arme nucléaire et s'est soustraite à plusieurs de ses obligations en matière de maîtrise des armements. Pendant ce temps, la Chine renforce et diversifie à marche forcée et en toute opacité ses stocks d'armes nucléaires, et la Russie et la Chine continuent de refuser de participer à des discussions de fond sur la maîtrise des armements ou la réduction des risques. Qui plus est, ces

deux pays défendent de dangereux proliférateurs et même leur favorisent leur comportement.

Cela m'amène à parler de la République populaire démocratique de Corée, qui poursuit la mise au point illégale d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ce week-end encore, comme les membres du Conseil l'ont entendu, nous avons assisté à plusieurs tirs de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui mettait à l'essai des vecteurs d'armes nucléaires.

Nous exhortons tous les membres du Conseil à appuyer le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) en prorogeant son mandat cette semaine. Réduire au silence des experts indépendants et objectifs ne changera rien à la réalité des efforts menés par la République populaire démocratique de Corée. Cela ne fera que rendre plus difficile la lutte contre la menace qu'elle représente.

Ce ne sont pas seulement ces acteurs individuels qui mettent à rude épreuve le régime mondial de non-prolifération. Aujourd'hui, ce régime fait face à des défis nouveaux et en constante évolution, tels que l'intelligence artificielle, qui peut être piratée ou connaître des dysfonctionnements, être mal interprétée ou diffuser des informations erronées. J'espère qu'aujourd'hui nous pourrions faire le point sur les défis posés par ces nouvelles technologies et, plus important encore, nous engager à les relever. Pour ce faire, il est essentiel que chaque membre du Conseil réaffirme son engagement en faveur d'un objectif que, je crois, nous souhaitons tous voir se réaliser : un monde sans armes nucléaires et avec une sécurité non diminuée pour tous.

Comment y parvenir ? Au niveau fondamental, nous devons respecter les obligations existantes en matière de maîtrise des armements nucléaires et coopérer de manière constructive sur de nouvelles obligations qui pourraient se faire jour. Les États-Unis sont prêts à entamer des discussions bilatérales sur la maîtrise des armements avec la Russie et la Chine dès maintenant, sans conditions préalables. Tout ce qu'elles ont à faire, c'est de dire oui et de venir à la table des négociations en toute bonne foi. Les États dotés d'armes nucléaires doivent également maintenir un moratoire sur les explosions expérimentales nucléaires et appuyer les capacités de surveillance décrites par M. Floyd aujourd'hui. En outre, pour prévenir une éventuelle course aux armements, nous devons mettre un terme à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et poursuivre les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Aujourd'hui, nous avons annoncé officiellement que nous faisons partie de la coalition japonaise des Amis du traité interdisant la production de matières fissiles, un groupe spécialement mis en place pour promouvoir l'adoption de ce traité.

Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent assurer la transparence de leurs programmes et coopérer pour réduire le risque de conflit nucléaire. Les États-Unis ont donné l'exemple pour ce qui est de cette transparence et de cette coopération et continueront de faire pression en ce sens. Nous devons donner les moyens d'agir à tous ceux qui peuvent mettre la technologie au service du bien et réduire au minimum ses effets néfastes, notamment les femmes, qui sont souvent exclues des débats sur la non-prolifération. Nous devons demander des comptes à ceux qui pourraient contribuer à la prolifération et mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en appuyant les organes subsidiaires comme le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), qui célèbre son vingtième anniversaire cette année. Nous devons proposer et mettre en œuvre des mesures concernant les nouvelles technologies, telles que celles décrites dans la déclaration politique proposée par les États-Unis sur l'utilisation militaire responsable de l'intelligence artificielle et de l'autonomie, à laquelle plus de 50 États ont déjà souscrit.

Il y a aussi la question de l'espace extra-atmosphérique et du Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui le régit. Que les choses soient claires : toute mise en orbite d'armes nucléaires autour de la Terre serait une mesure sans précédent, dangereuse et inacceptable. Les États parties doivent prendre l'engagement d'honorer leurs obligations au titre de l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Et nous devons exhorter tous les États Membres qui ne sont pas encore parties à ce traité à y adhérer sans plus tarder.

Aujourd'hui, je voudrais annoncer qu'avec le Japon, les États-Unis ont présenté un projet de résolution réaffirmant les obligations fondamentales des parties en vertu de ce traité et appelant les États Membres à ne pas mettre au point d'armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive spécifiquement conçues pour être mises en orbite autour de la Terre. Il nous tarde de collaborer avec les autres membres du Conseil pour parvenir à un consensus sur ce texte.

En dehors du Conseil, nous souhaitons engager un dialogue avec les États parties au Traité sur l'espace

extra-atmosphérique pour explorer les moyens de renforcer la confiance dans le respect de l'article IV. Les États-Unis ont déjà commencé à envisager des approches visant à garantir que les pays ne pourront pas déployer d'armes nucléaires en orbite sans que celles-ci soient détectées. Et nous avons l'intention de nous concerter avec d'autres États parties au fur et à mesure que nos idées évolueront.

Il y a 60 ans, le monde était confronté à un choix : l'escalade vers la guerre nucléaire ou la coopération et la non-prolifération. Aujourd'hui, face à ce même choix, nous ne devons pas laisser nos divergences nous empêcher d'agir en matière de sécurité internationale, une question qui revêt la plus haute importance. Comme l'a dit le Président Kennedy,

« Confiants et sans crainte, nous œuvrons sans relâche – non pas à une stratégie d'anéantissement, mais à une stratégie de paix ».

Les États-Unis continueront de montrer l'exemple, en toute bonne foi et avec tous les membres du Conseil et les États Membres afin d'atteindre cet objectif.

M^{me} Alghali (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information de haut niveau sur la question cruciale du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, M. Robert Floyd et M^{me} Gaukhar Mukhatzhanova de leurs exposés édifiants et très utiles. La Sierra Leone félicite le Japon pour le leadership dont il a fait preuve en organisant cette séance importante et se réjouit de participer à des débats constructifs visant à renforcer la paix et la sécurité internationales dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Tout d'abord, la Sierra Leone rappelle qu'en janvier 1947, le Conseil a accepté, en tant que l'une de ses tâches les plus urgentes, d'œuvrer à l'élimination globale des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, conformément à la résolution 41(I) de l'Assemblée générale, ce qui prouve que la réduction générale des armements et des forces armées était une mesure importante pour renforcer et maintenir la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, les événements ont eu raison des premières initiatives du Conseil de sécurité en matière d'armes de destruction massive, ce qui a mis fin aux travaux de fond du Conseil sur la réglementation des armements au titre de l'Article 26 de la Charte.

La Sierra Leone félicite l'Assemblée générale, qui, conformément à la Charte des Nations Unies, est intervenue et a joué un rôle déterminant au fil des ans dans

l'adoption de traités réglementant les armes de destruction massive, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1968, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996 et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017.

La Sierra Leone rappelle que le TNP est la pierre angulaire de l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération nucléaires et un instrument clef dans les efforts visant à mettre fin à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, fondement essentiel des efforts déployés pour parvenir au désarmement nucléaire. Il s'agit d'un succès historique et la Sierra Leone se félicite des progrès réalisés au titre des deuxième et troisième piliers du Traité. Toutefois, nous constatons avec préoccupation que dans l'ensemble, les progrès ont été très lents et décevants en ce qui concerne le pilier du désarmement nucléaire.

La Sierra Leone réaffirme que le désarmement nucléaire reste une priorité absolue et que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Par conséquent, nous réitérons notre appel à une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du TNP.

Tout en félicitant le Conseil, ainsi que de nombreux pays et organisations, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en prenant des initiatives pour relever les défis liés à la non-prolifération et aux armes de destruction massive au fil des ans, la Sierra Leone déplore que, depuis 2010, le niveau d'engagement du Conseil en matière de désarmement ait chuté et que les débats sur le désarmement général et son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales soient plutôt rares.

Cette séance d'information de haut niveau sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires arrive à point nommé et donne à la communauté internationale une occasion importante de réaffirmer son engagement à faire progresser les objectifs de désarmement et de non-prolifération.

L'évolution récente du paysage nucléaire mondial démontre l'urgence d'une action collective pour faire face à l'exacerbation des risques liés aux armes nucléaires. La situation est sombre et extrêmement préoccupante compte tenu des risques nucléaires croissants. À cet égard, nous constatons que les arsenaux nucléaires sont largement modernisés, comme cela a été signalé en 2023 ; les dépenses militaires augmentent ; le dialogue sur la stabilité stratégique entre les deux principaux États dotés d'armes nucléaires a été interrompu ; un État s'est retiré du Nouveau Traité START de 2010, qui est le dernier accord de maîtrise des armes nucléaires limitant les forces nucléaires

stratégiques des deux principaux États dotés d'armes nucléaires ; et les négociations pour un accord appelé à remplacer le Nouveau Traité START ont été suspendues.

Il ne fait aucun doute qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Cependant, le fait que la quasi-totalité des plus de 12 000 armes nucléaires du monde sont détenues par une poignée d'États Membres et la rhétorique récente menaçant de les utiliser restent une source de vives préoccupations. En dépit de l'obligation juridique de longue date qui leur est faite d'éliminer les armes nucléaires, certains États Membres continuent d'investir massivement dans leurs arsenaux nucléaires sans proposer des solutions dignes de ce nom pour parvenir au désarmement. Par ailleurs, nous constatons avec une vive inquiétude le renforcement des capacités en matière de missiles, l'augmentation de la production de plutonium, ainsi que les activités d'enrichissement de l'uranium auxquelles se livrent certains États. En outre, nous prenons acte de l'échec consécutif de deux Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, des revers rencontrés par le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2026 à sa première session et de l'incapacité de la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail, ce qui l'empêche d'entamer des délibérations de fond. Compte tenu de la montée des tensions entre les États dotés d'armes nucléaires et de la perception accrue des menaces du fait des récents événements géopolitiques, il est impératif que le Conseil de sécurité prenne des mesures résolues pour relever ces défis et atténuer les risques de conflit nucléaire.

Alors que certains États dotés d'armes nucléaires pourraient soutenir que, dans les circonstances actuelles, l'environnement de sécurité n'est pas propice au désarmement nucléaire ou à l'élimination totale des armes nucléaires, la Sierra Leone, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, affirme que c'est précisément en raison des tensions en matière de sécurité mondiale, de la menace d'emploi d'armes nucléaires et de la possibilité d'erreurs d'appréciation que le désarmement nucléaire doit rester la priorité absolue et doit commencer dès maintenant.

La détention continue d'armes nucléaires et l'adhésion à la dissuasion nucléaire perpétuent l'instabilité et l'insécurité pour tous les pays. Au lieu d'empêcher l'emploi d'armes nucléaires, les politiques de dissuasion nucléaire favorisent les conflits et accroissent le risque d'emploi de ces armes. Le spectre d'une catastrophe nucléaire plane sur des conflits majeurs dans des régions telles que l'Ukraine, le Moyen-Orient et la péninsule coréenne.

Le seul moyen efficace d'empêcher l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est d'éliminer totalement ces armes. Il faut pour cela rejeter les théories dangereuses de la dissuasion nucléaire. La Sierra Leone appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à collaborer bilatéralement et multilatéralement pour faire du désarmement nucléaire une réalité, et à s'engager catégoriquement en faveur d'un désarmement nucléaire transparent, complet, vérifiable, irréversible et non discriminatoire.

Dans ce contexte, la Sierra Leone se félicite de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a fait date. La Sierra Leone juge encourageants les progrès constants réalisés concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. À ce jour, 93 États ont signé le Traité, dont la Sierra Leone, et 70 l'ont ratifié ou y ont adhéré. Les Réunions des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, notamment la plus récente, organisée en novembre 2023, ont permis de faire progresser un plan d'action ambitieux en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Ma délégation estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un instrument complémentaire au TNP et qu'il mettra fin à l'impasse dans laquelle se trouvent depuis longtemps les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Aussi la Sierra Leone appelle-t-elle tous les États à appuyer le Traité et à y adhérer de toute urgence pour faire progresser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En outre, la Sierra Leone exprime sa préoccupation au sujet des États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas signé ou ratifié le TICE, 28 ans après son adoption, entravant ainsi son entrée en vigueur. Nous demandons instamment aux États Membres qui ont annulé leur ratification d'adhérer à nouveau au TICE. La Sierra Leone se félicite de l'adoption de la résolution 2310 (2016) et prie instamment tous les États qui n'ont pas signé ou n'ont pas ratifié le TICE de le faire sans plus tarder.

La Sierra Leone recommande au Conseil de sécurité d'envisager de publier une déclaration de la présidence ou d'adopter une résolution énonçant des mesures de confiance concrètes visant à réduire la menace d'une guerre nucléaire et définissant des stratégies pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Un tel document du Conseil pourrait servir de catalyseur pour relancer les efforts déployés au niveau international pour promouvoir le désarmement et renforcer la sécurité mondiale. En outre, la Sierra Leone recommande au Conseil de sécurité de charger le Secrétaire général de préparer un rapport détaillé, qui formule des recommandations concrètes sur la manière dont le

Conseil, l'Assemblée générale et les autres organismes compétents de l'ONU peuvent collaborer plus efficacement pour relever les défis complexes de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le renforcement de la coopération et de la coordination au sein du système des Nations Unies est essentiel pour faire progresser l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Sierra Leone souligne également l'importance de promouvoir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les processus décisionnels liés au désarmement, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son programme intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Les femmes jouent un rôle déterminant dans la promotion de la paix et de la sécurité, et leur participation aux efforts de désarmement est indispensable pour réaliser des progrès durables dans ce domaine critique.

Pour terminer, la Sierra Leone réaffirme son attachement inébranlable aux principes de désarmement, de non-prolifération et de paix et de sécurité internationales. Nous sommes conscients de l'importance primordiale de déployer des efforts concertés au niveau mondial pour relever les défis posés par les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, et nous sommes prêts à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres afin de faire progresser les efforts collectifs que nous menons pour faire advenir un monde plus sûr et plus sécurisé pour les générations actuelles et futures.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens également à remercier de leurs exposés le Secrétaire général, António Guterres, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Floyd, et la Directrice du programme relatif aux organisations internationales et à la non-prolifération, M^{me} Mukhatzhanova.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les technologies fondamentales ont évolué dans un seul sens : elles se sont largement répandues. De la roue à l'imprimerie, en passant par les moteurs à combustion et l'électricité, ces technologies sont devenues moins chères et plus accessibles. Cette prolifération des technologies a également concerné les armes. Qu'il s'agisse d'arcs et de flèches ou de poudre à canon, les technologies d'armement se sont, avec le temps, diffusées dans le monde entier et ont ensuite été utilisées.

Toutefois, une technologie s'inscrit à contre-courant de cette tendance, celle des armes nucléaires. Après avoir constaté les effets meurtriers et désastreux de ces armes à Hiroshima et à Nagasaki, la communauté internationale est parvenue à contenir l'emploi et la prolifération des armes

nucléaires. Cet exploit colossal n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'efforts multilatéraux extraordinaires et louables de la part de la communauté internationale. Les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires nous ont épargnés de l'apocalypse nucléaire.

Le point culminant de ces efforts a été le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Bien que le TNP constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération, d'autres normes et initiatives clés, telles que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles, sont également essentielles pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Malheureusement, la situation actuelle porte à penser que cette architecture pour laquelle il a fallu se battre et qui a été obtenue au prix d'efforts considérables est plus que jamais remise en question.

Premièrement, la menace d'emploi d'armes nucléaires est devenue une préoccupation sans précédent pour la communauté internationale. Nous entendons des discours dangereux et irresponsables sur le nucléaire dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Les armes nucléaires tactiques de la Russie sont désormais déployées au Bélarus, et la Russie a retiré sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est suspendu. Dans une autre région du monde, l'on signale un renforcement rapide et opaque des capacités nucléaires, sous prétexte de modernisation, tandis que l'on se détourne d'un véritable dialogue en faveur du désarmement. Tous ces faits nouveaux font douter de l'attachement des États dotés d'armes nucléaires au désarmement.

Deuxièmement, les perspectives de non-prolifération ne sont pas moins sombres. En effet, la République populaire démocratique de Corée, principal vecteur de prolifération au monde, continue de violer de manière flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de développer ses programmes nucléaires et de missiles balistiques.

Alors que nous débattons de la non-prolifération dans cette salle, la République populaire démocratique de Corée poursuit ses provocations, comme nous l'avons vu encore hier avec le lancement de plusieurs missiles balistiques qui auraient eu pour cible des zones à forte densité de population et d'importantes installations militaires dans mon pays. La République populaire démocratique de Corée a l'intention de lancer trois nouveaux satellites de

reconnaissance militaire cette année en utilisant la technologie des missiles balistiques, et elle fournit des missiles balistiques à la Russie, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pyongyang a désormais un seuil très bas pour l'emploi d'armes nucléaires. Sa politique nucléaire agressive permet même des attaques préventives contre la République de Corée, qui a été qualifiée par Kim Jong Un de principal État ennemi étranger. Nous devrions également être préoccupés par la conclusion à laquelle est parvenue l'Agence internationale de l'énergie atomique, à savoir qu'elle a perdu la continuité des connaissances sur certaines activités nucléaires en cours en Iran.

Troisièmement, l'évolution rapide des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, pourraient exacerber les difficultés auxquelles est confronté le régime mondial de non-prolifération. En tant que catalyseur ultime, l'intelligence artificielle a le potentiel de transformer tous les aspects des affaires militaires. Si les efforts de gouvernance visant à garantir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle n'arrivent pas à suivre, le monde sera plus vulnérable, et pourrait être confronté au risque d'une utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires.

En outre, de nouveaux domaines, tels que l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace, ont fait émerger de nouvelles complexités. Le déploiement d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique ou la conduite d'activités illicites dans le cyberspace afin d'acquérir des technologies ou de financer des armes de destruction massive peuvent compromettre l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit être au premier plan des efforts déployés pour relever ces défis complexes mais colossaux.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit faire respecter les normes mondiales fondamentales. Par ses résolutions et ses régimes de sanctions, le Conseil doit répondre aux violations des obligations en matière de non-prolifération. Il doit veiller à ce que toutes les résolutions assorties de sanctions, qui sont juridiquement contraignantes pour tous les États Membres, soient pleinement mises en œuvre. Comme le dit une maxime juridique, l'impunité conduit toujours à des violations plus graves. Le Conseil de sécurité doit également utiliser au mieux ses propres outils pour garantir la pleine mise en œuvre de ses résolutions, y compris celles de ses organes subsidiaires, tels que le Comité créé par la résolution 1718 (2006) et son groupe d'experts.

Deuxièmement, tout comme il a pris l'initiative, il y a 20 ans, de répondre à la menace que représentait le lien entre les acteurs non étatiques et les armes de destruction massive, avec la résolution 1540 (2004), le Conseil

de sécurité doit s'intéresser davantage à la conduite d'un dialogue et de délibérations sur les nouvelles tendances et les nouveaux sujets ayant une importance capitale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, en particulier l'intelligence artificielle, le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. La République de Corée s'efforcera d'insuffler un nouvel élan à cet égard.

Troisièmement, dans le cadre des efforts susmentionnés, le Conseil de sécurité doit montrer l'exemple. Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si nous voulons être en mesure d'agir au nom de tous les États Membres dans l'exercice de nos fonctions, il ne saurait y avoir de place pour l'inaction et les mesures contradictoires.

À cet égard, un membre permanent et dépositaire du Traité sur la non-prolifération doit se sentir investi d'une responsabilité spéciale de ne pas ébranler mais au contraire de préserver l'architecture internationale en place depuis plusieurs décennies. En particulier, la coopération militaire de ce membre avec la République populaire démocratique de Corée, qui va à l'encontre des décisions du Conseil de sécurité, entraînerait l'érosion de l'autorité et de la pertinence du Conseil.

Le film *Oppenheimer* nous donne matière à réflexion. La réplique « ils ne la craignent pas tant qu'ils ne l'aient pas comprise, et ils ne la comprendront pas tant qu'ils ne l'aient pas utilisée » fait froid dans le dos et est prémonitoire. L'arme nucléaire a été utilisée, nous la comprenons et nous la craignons. Prenons de nouvelles mesures énergiques pour préserver et renforcer le régime du Traité au nom du Conseil de sécurité. La République de Corée reste fermement attachée à cette noble entreprise.

M. de La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais féliciter S. E. M^{me} Kamikawa Yoko, Ministre des affaires étrangères du Japon et Présidente du Conseil de sécurité, pour la conduite impeccable des travaux du Conseil au cours du mois de mars. Je la remercie d'avoir organisé ce débat très pertinent pour l'ONU.

Je souligne l'exposé du Secrétaire général António Guterres et salue, une fois de plus, ses actions en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la paix dans le monde. Je remercie également M. Robert Floyd et M^{me} Gaukhar Mukhatzhanova de leurs exposés riches en informations.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires constituent une responsabilité morale et éthique que la communauté internationale doit assumer avec détermination et dans le cadre d'une action concertée. Nous nous trouvons à un moment critique de l'histoire, où la stabilité et la sécurité

mondiale, ainsi que l'existence des générations futures sont en jeu, car il est indéniable que, depuis leur création, les armes nucléaires font planer sur l'humanité l'ombre d'une dévastation potentielle. Leur emploi aurait des conséquences catastrophiques et des effets irréversibles sur l'environnement, l'économie mondiale et la vie sur notre planète.

Il est impératif que tous les États, en particulier ceux dotés d'arsenaux nucléaires, s'engagent à réduire et à éliminer leurs stocks et adoptent des mesures concrètes à cette fin, afin d'éviter leur utilisation accidentelle ou délibérée et de favoriser un climat de confiance et de coopération entre les nations.

L'Équateur réaffirme que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et que les parties contractantes doivent respecter les obligations internationales qui leur incombent en vertu de ce traité. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une occasion unique en son genre de réaliser des progrès et de prendre des engagements.

Je lance un appel à la signature et à la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un instrument qui complète le Traité sur la non-prolifération. L'application conjointe de ces instruments est nécessaire pour interdire les armes nucléaires et offre des actions pratiques et concrètes à cette fin. Je réaffirme en outre l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souligne la nécessité de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Mon pays continuera de promouvoir le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires et, ce faisant, rappelle l'importance du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée.

Les mécanismes de contrôle et de vérification doivent être renforcés afin d'empêcher la propagation des armes nucléaires à des acteurs étatiques ou non étatiques. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1540 (2004) en avril 2004, il y a près de 20 ans, a constitué une étape importante et opportune dans les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des éléments connexes à destination d'acteurs non étatiques. À ce titre, la résolution 1540 (2004) est devenue un élément fondamental de l'architecture mondiale de non-prolifération.

Le Conseil a la responsabilité de mener les efforts mondiaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'existence d'une seule arme nucléaire supplémentaire accroît le risque d'une catastrophe mondiale. C'est pourquoi le Conseil doit faire front commun pour empêcher que cela ne se produise. Cela implique d'adopter des résolutions fermes, de respecter les décisions déjà prises, d'encourager le dialogue entre les parties concernées et de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en particulier s'agissant des questions dont le Conseil reste saisi en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée et le programme nucléaire iranien.

Ma délégation reconnaît la précieuse contribution des femmes à la prise de décisions et à la pratique dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Le Conseil doit continuer d'œuvrer en faveur d'une participation pleine, véritable et efficace des femmes aux processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Il importe de reconnaître que le désarmement et la non-prolifération nucléaires exigent un engagement à long terme, de la persévérance et de la volonté politique de la part de tous les États Membres. L'avenir de l'humanité dépend de notre capacité de surmonter nos divergences et d'œuvrer de concert en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, car, comme l'Équateur ne se lassera pas de le répéter, les armes nucléaires ne peuvent jamais être en mains sûres.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, pour avoir organisé cette séance. Je remercie le Secrétaire général et les autres intervenants pour leurs exposés.

Nous nous réunissons dans un contexte de fragilisation sans précédent des instruments de maîtrise des armements et de non-prolifération. La rhétorique irresponsable de la Russie dans le contexte de sa guerre d'agression contre l'Ukraine rappelle l'impératif de prévenir la guerre nucléaire et la course aux armements. La France rappelle son attachement à la déclaration des cinq États dotés d'armes nucléaires du 3 janvier 2022, qui affirme qu'une telle guerre ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à s'y conformer. La France est résolue à travailler en vue de l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous. Le Traité sur la non-prolifération demeure l'instrument incontournable à cette fin.

En premier lieu, le désarmement nucléaire ne peut être réalisé qu'à travers une approche progressive et réaliste, fondée sur des mesures concrètes prenant en compte le contexte stratégique. Il est primordial de poursuivre les

efforts nécessaires à la réduction des plus gros stocks d'arsenaux nucléaires mondiaux. La France a contribué à ces efforts en réduisant son propre arsenal à un niveau de stricte suffisance pour sa sécurité. Nous encourageons l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires à adopter des mesures efficaces de transparence sur leurs forces nucléaires et la taille de leurs arsenaux. La France déplore la suspension par la Russie de sa participation au Nouveau Traité START, et l'exhorte à revenir sur cette décision.

La France soutient le lancement sans délai, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la base du mandat Shannon. La France a rejoint le Groupe d'Amis du [] visant à promouvoir ce futur traité. Je remercie le Japon de cette initiative. La France reste engagée en faveur d'une entrée en vigueur prochaine du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et elle soutient les travaux visant à l'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive. Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, qui prohibe le placement d'armes nucléaires ou de toute autre arme de destruction massive dans l'espace. La violation de cette norme constituerait un facteur supplémentaire de déstabilisation. Nous appelons tous les États à respecter le droit international et leurs obligations en vertu de ce Traité.

En deuxième lieu, nous devons répondre avec fermeté aux crises de prolifération qui menacent directement la paix et la sécurité internationales. La poursuite par la Corée du Nord de ses programmes nucléaires et balistiques viole les résolutions adoptées par le Conseil à l'unanimité. Nous sommes préoccupés par les informations relatives aux livraisons d'armes, y compris de missiles balistiques, entre la Russie et la Corée du Nord. Nous appelons une nouvelle fois la Corée du Nord à cesser ses activités déstabilisatrices, et à engager des discussions en vue d'une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable.

L'escalade du programme nucléaire iranien s'accroît. Les derniers rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) témoignent de l'accumulation d'un stock d'uranium hautement enrichi très supérieur aux limites prévues par le Plan d'action global commun. De telles activités n'ont aucune justification civile crédible. Nous sommes par ailleurs très préoccupés face à l'absence de progrès pour régler les questions en suspens liées aux garanties. L'Iran ne peut se soustraire plus longtemps à ses obligations au titre des garanties du Traité sur la non-prolifération. Nous demeurons résolus à ce que l'Iran ne puisse jamais développer l'arme nucléaire. Nous enjoignons l'Iran à revenir au respect de ses engagements internationaux et restons prêts à rechercher une solution diplomatique.

Enfin, la France est attachée au développement sûr et responsable des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, dans le strict respect du régime de garanties de non-prolifération de l'AIEA. Nous sommes préoccupés par la situation de la centrale de Zaporizhzhia, illégalement occupée par la Russie depuis mars 2022. Nous réitérons notre soutien aux sept piliers de l'AIEA et aux cinq principes énoncés par le Directeur général pour garantir la sécurité de cette centrale. Nous appelons la Russie à mettre un terme à sa militarisation et à cesser d'alimenter le risque d'un accident nucléaire.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue, Madame la Présidente, à la présidence de cette séance du Conseil, et je remercie le Secrétaire général Guterres et les autres intervenants de leurs exposés.

L'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires, ainsi que l'avènement, à terme, d'un monde exempt d'armes nucléaires, constituent l'aspiration commune de la communauté internationale. Dans le monde d'aujourd'hui, le climat de sécurité international est marqué par une confluence de changements et de bouleversements, où la mentalité de la guerre froide refait surface, tandis que le risque d'une course aux armements nucléaires et d'un conflit nucléaire augmente, et que la question de la prolifération nucléaire reste d'une actualité brûlante.

Le chemin vers le désarmement nucléaire est encore long et semé d'embûches. Le Président chinois Xi Jinping a présenté une initiative pour la sécurité mondiale, qui souligne la nécessité de défendre le concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, de se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de tenir compte des préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité, de régler les différends et les litiges entre les pays par le dialogue et la concertation et par des moyens pacifiques, ainsi que de maintenir la sécurité dans les domaines traditionnels et non traditionnels au moyen d'une approche intégrée. L'initiative pour la sécurité mondiale préconise de s'adapter au paysage international en profonde mutation dans un esprit de solidarité et de faire face aux défis complexes et interdépendants en matière de sécurité dans une perspective gagnant-gagnant, et ce, dans le but d'éliminer les causes profondes des conflits internationaux, d'améliorer la gouvernance mondiale en matière de sécurité et de promouvoir les efforts concertés de la communauté internationale pour insuffler davantage de stabilité et de certitude dans une période de turbulences et de changements, afin d'instaurer une paix et un développement durables dans le monde.

L'avènement d'un monde universellement sûr constitue l'aspiration et l'objectif communs de la

communauté internationale. Tous les pays doivent s'unir pour pratiquer un véritable multilatéralisme, défendre un concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, rejeter résolument la mentalité de la guerre froide et la confrontation des blocs, renforcer continuellement l'autorité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et déployer des efforts concertés pour promouvoir le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Premièrement, nous devons adhérer au concept de sécurité commune et créer un environnement de sécurité stratégique stable. Le Président Xi Jinping a clairement indiqué à maintes reprises que les armes nucléaires ne devaient jamais être employées, qu'une guerre nucléaire ne devait jamais être menée et que les membres de la communauté internationale devaient tous s'opposer à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires. En 2022, les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration conjointe sur la prévention de la guerre nucléaire, soulignant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Sur cette base, les États dotés d'armes nucléaires doivent étudier les mesures qui permettraient de réduire les risques stratégiques, négocier et conclure un traité sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire les uns contre les autres et fournir des assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires. Les pays concernés doivent réduire le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité nationale et collective, renoncer au déploiement d'un système général de défense antimissile, s'abstenir de chercher à déployer des missiles à portée intermédiaire dans la région Asie-Pacifique ou en Europe, et mettre fin au partage du nucléaire et à la soi-disant dissuasion élargie afin de maintenir l'équilibre stratégique et la stabilité au niveau mondial par des actions concrètes. Les pays doivent continuer à améliorer la sécurité, la fiabilité et la contrôlabilité de l'intelligence artificielle et veiller à ce que les systèmes d'armes concernés soient constamment sous contrôle humain.

Deuxièmement, nous devons adopter une approche rationnelle et pragmatique et promouvoir le processus international de désarmement nucléaire de manière progressive et régulière. Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter le consensus sur le désarmement nucléaire atteint lors des conférences d'examen précédentes du TNP et s'engager publiquement à ne pas chercher à posséder des armes nucléaires de manière permanente. Les armes nucléaires sont un produit de l'histoire, et pour cette raison, il doit y avoir un processus historique de désarmement nucléaire. Exiger que des pays ayant des politiques nucléaires et un nombre d'armes nucléaires très différents assument les

mêmes obligations en matière de désarmement nucléaire et de transparence nucléaire n'est pas conforme à la logique de l'histoire ou de la réalité, ni au consensus international, et ne fera que conduire le processus international de désarmement nucléaire à une impasse.

Les accusations portées par les États-Unis contre la Chine sont totalement infondées et ne tiennent pas la route. Ce sont justement les États-Unis qui devraient continuer à assumer leur responsabilité spéciale et principale de réduire davantage leurs arsenaux nucléaires de manière drastique et substantielle, afin de créer les conditions permettant aux autres États dotés d'armes nucléaires de se joindre au processus de désarmement nucléaire et de jouer un rôle d'exemple reconnu par toutes les parties plutôt qu'un rôle qu'ils s'attribuent eux-mêmes.

Troisièmement, nous devons nous engager en faveur d'une solution politique et préserver le régime international de non-prolifération nucléaire. Les questions sensibles relatives à la non-prolifération, comme celles de la péninsule coréenne et de l'Iran, s'inscrivent dans un contexte historique complexe et sont étroitement liées à la continuité des politiques de non-prolifération des pays concernés. Toutes les parties doivent adhérer aux efforts politiques et diplomatiques visant à répondre aux préoccupations légitimes des uns et des autres en matière de sécurité par le dialogue et des solutions équilibrées, et les États-Unis doivent renoncer à recourir à la menace des sanctions et des pressions et à y avoir recours.

La coopération des États-Unis avec certains pays en matière de sous-marins nucléaires, qui comporte de graves risques de prolifération nucléaire, constitue une violation grave des buts et objectifs du TNP et porte atteinte à la paix et à la stabilité régionales. Les États-Unis doivent donc prendre des mesures correctives pour remédier à cette situation et revenir dans le droit chemin. Les États dotés d'armes nucléaires doivent signer et ratifier les protocoles aux traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires dès que possible. La Chine réaffirme qu'elle est prête à prendre l'initiative de signer le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et qu'elle appuie fermement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Quatrièmement, nous devons adhérer à l'objectif initial de développement commun et promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le développement est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité. La communauté internationale doit prêter attention aux besoins des pays en développement en matière d'utilisation de l'énergie

nucléaire à des fins pacifiques et accroître l'assistance financière et technique dans ce domaine pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Agence internationale de l'énergie atomique doit jouer un rôle plus important dans la promotion de la coopération et de l'assistance dans les domaines de l'énergie nucléaire, des applications de la technologie nucléaire, et de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Les pays concernés doivent cesser de donner un sens trop large au concept de sécurité nationale, de tracer des frontières idéologiques et d'utiliser, sous le prétexte de la non-prolifération, le contrôle des exportations comme un outil politique pour réprimer d'autres pays et provoquer le découplage et la rupture de la chaîne d'approvisionnement.

La Chine a toujours préconisé l'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires. Il y a 60 ans, la Chine a déclaré solennellement qu'elle ne serait pas la première à employer des armes nucléaires, en tout temps et quelles que soient les circonstances. Il s'agit de la politique la plus transparente et de l'attitude la plus responsable qui soit. Notre pays a maintenu un haut degré de stabilité et de continuité, ce qui constitue en soi une contribution importante au processus international de désarmement nucléaire. Indépendamment des changements dans le paysage international, la Chine a toujours respecté cet engagement, poursuivi fermement sa stratégie nucléaire défensive, s'est abstenue de participer à toute forme de course aux armements nucléaires, a continué à maintenir ses forces nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale et a continué à œuvrer en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau international.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil, Madame la Présidente. Je voudrais remercier le Secrétaire général Guterres, le Secrétaire exécutif Floyd, et la Directrice Mukhatzhanova des contributions utiles qu'ils ont apportées aujourd'hui.

Comme de nombreux membres du Conseil l'ont rappelé aujourd'hui, une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Parvenir à un monde sans armes nucléaires reste notre objectif commun et ultime.

Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par l'érosion continue de l'architecture internationale de non-prolifération.

Je m'arrêterai donc aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, il est nécessaire de préserver et de renforcer le régime mondial de non-prolifération nucléaire. Dans le climat de sécurité complexe actuel au

niveau mondial, il s'agit d'une nécessité urgente. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de l'architecture internationale de non-prolifération. Les obligations de non-prolifération au titre du Traité et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre de manière cohérente.

Le système de garanties joue un rôle indispensable dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Nous continuerons à soutenir l'Agence internationale de l'énergie atomique et les efforts qu'elle déploie pour s'assurer que les États respectent leurs obligations juridiques internationales d'utiliser les matières et les technologies nucléaires uniquement à des fins pacifiques.

Dans le même temps, nous apprécions vivement le rôle de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour ce qui est de constater les violations en matière de non-prolifération et de faire respecter la norme mondiale contre les essais nucléaires. Les efforts du Secrétaire exécutif, M. Floyd, en faveur de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires portent leurs fruits, comme il l'a indiqué ce matin. Nous nous félicitons vivement de la poursuite de ces efforts. Dans le même temps, nous regrettons que la Russie ait révoqué sa ratification de ce traité.

Deuxièmement, nous devons agir pour sortir le processus de désarmement nucléaire de l'impasse dans laquelle il se trouve. Les deux dernières Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pas permis de constater des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, tandis que les accords bilatéraux concernant la limitation des armes s'étiolent lentement, comme en témoigne la suspension récente par la Russie du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Comment sortir de l'impasse ? Une approche progressive fondée sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, combinant des éléments bilatéraux et multilatéraux, semble être la voie la plus praticable. C'est pourquoi la Slovénie appuie les 22 mesures progressives formulées dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire.

Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi demeurera. La Slovénie est particulièrement préoccupée par l'abaissement des seuils d'emploi et de menace d'emploi des armes nucléaires tactiques. Il est irresponsable et tout simplement inapproprié de maintenir l'option de recourir en premier aux armes de faible puissance dans les doctrines nucléaires.

Troisièmement, M^{me} Mukhatzhanova nous a rappelé aujourd'hui la pertinence de la résolution 984 (1995), par laquelle le Conseil a pris acte des garanties de sécurité contre

l'emploi d'armes nucléaires données par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires. Elle a également affirmé que le Conseil prendrait immédiatement des mesures au cas où les États non dotés d'armes nucléaires seraient victimes d'un acte d'agression impliquant l'emploi d'armes nucléaires ou se verraient menacés d'une telle agression. Nous espérons donc que les membres du Conseil pourront renouveler cet engagement envers les États parties au TNP.

Enfin, les femmes restent sous-représentées dans les domaines de la politique nucléaire, du désarmement et de la non-prolifération. Nous savons que les femmes sont de puissantes agentes du changement, et peut-être leur pleine intégration dans la prise de décisions nucléaires pourra-t-elle nous donner à tous les moyens de réaliser la percée tant attendue dans les efforts de désarmement nucléaire qui sont déployés pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon de l'organisation de cette importante séance, ainsi que le Secrétaire général, M. Floyd et M^{me} Mukhatzhanova de leurs exposés.

Depuis 50 ans, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un rempart pour la sécurité mondiale, permettant aux utilisations pacifiques des technologies nucléaires de prospérer tout en empêchant l'érosion des normes de non-prolifération. Le Royaume-Uni demeure attaché à un désarmement général et complet, conformément à l'article VI du TNP. Nous réaffirmons la déclaration faite en 2022 par les dirigeants des cinq membres permanents du Conseil, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être menée. Le Royaume-Uni est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir réduit son arsenal à un seul vecteur, et nous maintenons une dissuasion minimale crédible. Nous avons été à l'avant-garde des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, la défense de la transparence et la promotion de l'atténuation des risques. Nous sommes l'un des principaux contributeurs financiers à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous hébergeons 13 de ses stations de surveillance.

Le Conseil ne peut pas relâcher ses efforts dans le domaine de la prolifération nucléaire. Nous devons continuer à lutter contre le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, et nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'engager en faveur de la dénucléarisation. Le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) accomplit un travail important et doit continuer à bénéficier du plein

appui du Conseil. Nous appelons également l'Iran et la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et nous nous déclarons vivement préoccupés par le fait que le programme nucléaire de l'Iran n'a jamais été aussi avancé.

Il est profondément préoccupant que la Russie, qui a joué un rôle important dans la mise en place de l'architecture internationale de non-prolifération et de maîtrise des armements, ait suspendu ses obligations au titre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, annulé sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et violé les résolutions sur l'Iran et la République populaire démocratique de Corée afin de s'approvisionner en armes pour mener sa guerre illégale en Ukraine. Nous exhortons la Russie à réaffirmer son engagement à respecter ses obligations internationales.

Notre architecture de non-prolifération appuie et permet l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques dans le monde entier. Le Royaume-Uni contribue à élargir l'accès à la technologie nucléaire pacifique en appui aux objectifs de développement durable par l'intermédiaire de son initiative intitulée « Dialogue soutenu sur les utilisations pacifiques », et il a accordé un financement de 4,3 millions de dollars au Fonds de coopération technique de l'AIEA cette année. Le mois prochain, cela fera 20 ans que le Conseil a adopté la résolution 1540 (2004), qui contribue à empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès à des matières relatives aux armes de destruction massive, et je saisis cette occasion pour remercier l'Équateur de sa gestion avisée à cet égard.

La lutte contre la prolifération nucléaire et la promotion du désarmement constituent un défi mondial. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TNP. Un traité de non-prolifération solide est synonyme d'un monde plus sûr. Le Royaume-Uni est déterminé à ce que la Conférence d'examen de 2026 soit couronnée de succès et se réjouit à la perspective de travailler avec tous les Membres de l'ONU à cette fin.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Comme mes collègues, je voudrais commencer par remercier le Japon d'avoir mis cette thématique importante à l'ordre du jour du Conseil. Je remercie également le Secrétaire général, M^{me} Mukhatzhanova et M. Floyd de leurs interventions et de leur engagement.

Les souffrances des centaines de milliers de victimes des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ont été gravées dans la conscience collective de l'humanité en août 1945 et ne doivent jamais être oubliées. La prise de conscience de cette rupture traumatique est soulignée par le fait que la première résolution (résolution 1 (I)) adoptée

par l'Assemblée générale, en janvier 1946, a été dédiée au désarmement nucléaire. Pendant des décennies, prévenir une nouvelle utilisation de l'arme nucléaire a été une raison d'être de l'ONU. L'Organisation a joué un rôle décisif à cet égard en permettant le dialogue, même entre les fronts les plus durs, même dans les moments de tension extrême.

Car rappelons-nous qu'au moment où le monde se trouvait au bord du gouffre, lors de la crise des missiles de Cuba, les dirigeants d'alors ont su faire un pas l'un vers l'autre afin de contenir les dangers les plus effrayants. Ce moment de tension maximale a débouché sur un début d'entente et sur l'élaboration de multiples instruments de maîtrise des armements nucléaires, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Et nous l'avons entendu aujourd'hui, une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

Alors que la volatilité géopolitique fait peser un risque d'utilisation de l'arme nucléaire sans précédent depuis la fin de la guerre froide, il est de notre responsabilité de nous assurer que cette vérité, vécue par les victimes d'Hiroshima et de Nagasaki, affirmée par Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan en 1985, et réitérée par les membres permanents du Conseil en janvier 2022, ne reste pas lettre morte.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord retrouver la voie du désarmement nucléaire, comme le Secrétaire général le souligne dans le Nouvel Agenda pour la paix. Le maintien de l'ordre international fondé sur le droit international et des règles est primordial pour notre sécurité collective. Avancer sur la voie du désarmement nucléaire est une obligation au titre du TNP. Les engagements pris dans ce traité restent valides et doivent être mis en œuvre. Nous sommes préoccupés par la dénonciation, voire la violation, d'instruments essentiels de maîtrise des armements nucléaires. Les trois plus grandes Puissances nucléaires n'ont toujours pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous les appelons, ainsi que tous les autres États visés à l'annexe 2 du Traité, à signer et à ratifier cet instrument sans délai. De plus, le Conseil devrait jouer un rôle clef afin de renforcer ces normes. Il devrait s'inspirer des actions passées, par exemple de sa résolution 984 (1995), par laquelle il a octroyé des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

En parallèle, nous devons réduire les risques nucléaires. Cela n'est ni un substitut ni un prérequis du désarmement nucléaire. Mais les risques que pose la course aux armements nucléaires sont incontestables et la récente rhétorique nucléaire employée est à condamner. De plus, les nouvelles technologies, en particulier dans le domaine digital ou de l'intelligence artificielle, posent des

défis inédits. La Suisse appelle les États dotés de l'arme nucléaire à mener un dialogue soutenu pour la réduction des risques nucléaires afin d'adopter des engagements concrets. Nous encourageons les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et les États possesseurs de l'arme nucléaire à envisager des mesures tangibles de renforcement de la confiance, par exemple en établissant des canaux de communication de crise pour éviter les malentendus entre les détenteurs d'armes nucléaires. Nous appelons aussi tous les États possesseurs de l'arme nucléaire à faire preuve de transparence sur leurs politiques, doctrines et arsenaux.

Enfin, l'architecture mondiale de non-prolifération doit être maintenue et renforcée, le désarmement et la non-prolifération nucléaires étant les deux faces d'une même médaille. Le TNP a fortement contribué à limiter le nombre d'États possesseurs de l'arme nucléaire, d'où l'importance de tout mettre en œuvre pour garantir sa pérennité. Des préoccupations majeures émanent du développement rapide des programmes nucléaires et balistiques en République populaire démocratique de Corée, du délitement progressif du Plan d'action global commun et des nombreuses questions ouvertes suscitées par les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'Iran. La Suisse rappelle que les résolutions du Conseil sont contraignantes et doivent être mises en œuvre par tous les États Membres. Nous appelons aussi tous les États à appliquer les normes les plus élevées en matière de garanties nucléaires, avec un accord de garanties généralisées complété par un protocole additionnel.

Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons donc fournir des réponses aux risques nucléaires actuels. Les cinq membres permanents ont la responsabilité particulière de faire avancer le désarmement nucléaire. Ils ont également le devoir de respecter et de maintenir les piliers de l'architecture de non-prolifération. Le renouvellement du mandat du Groupe d'experts sur les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée, plus tard cette semaine, sera un nouveau gage de cet engagement. En tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), je prie tous les membres du Conseil de travailler dans un esprit constructif pour préserver cet instrument important pour le Comité.

Comme l'a dit le Secrétaire général, « la paix ne peut s'établir en l'absence de confiance et de respect mutuel ». Et tous les États ont une responsabilité de contribuer à reconstruire cette confiance. Dans cette veine, le Pacte pour l'avenir représente une occasion importante pour faire fond sur les leçons du passé, en réaffirmant et en reprenant la voie vers un monde exempt d'armes nucléaires. Assumons cette responsabilité maintenant, dans le présent.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance d'information sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de sa déclaration, ainsi que le Secrétaire exécutif Floyd et la Directrice Mukhatzhanova de leurs exposés.

L'environnement géopolitique actuel est caractérisé par des niveaux d'instabilité sans précédent, avec de multiples conflits au sein des États et entre eux. Dans de nombreux cas, des armes de nature à frapper sans discrimination sont utilisées, en violation de nombreux instruments de désarmement, et cela entraîne un plus grand nombre de morts parmi les civils. Tout cela se produit sur fond de discours dangereux sur les armes nucléaires, qui cherchent à normaliser la menace d'emploi de ces armes.

Poursuivre sur cette voie, c'est avancer tête baissée vers une catastrophe mondiale. Nous devons donc nous attaquer de front aux menaces qui pèsent sur l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération. Pour ce faire, il faut renforcer le rôle du Conseil de sécurité, consolider la mise en œuvre des principaux instruments de non-prolifération, garantir une utilisation responsable des technologies émergentes dans le cadre du désarmement nucléaire, et assurer la participation des femmes aux discussions et aux prises de décisions en matière de désarmement.

Premièrement, le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans l'atténuation des risques en faisant mieux connaître les instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires et en renforçant leur mise en œuvre. Comme le prévoient l'Article 26 de la Charte des Nations Unies et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, ce dernier a le devoir de promouvoir la paix en ne détournant vers les armements que le minimum de ressources possible et il a la responsabilité de faire face aux menaces qui pèsent sur l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération, y compris le non-respect de ces obligations.

Se désengager des armements peut jouer un rôle essentiel dans la réduction du risque de conflit nucléaire. Il est cependant évident que l'accent est mis sur l'entretien, la modernisation et l'acquisition d'arsenaux nucléaires, alors que moins de ressources sont investies dans les initiatives de développement et dans la mise en œuvre des principaux instruments de non-prolifération. Cela doit changer, et pour le mieux. Nonobstant les responsabilités assignées aux autres organes de l'ONU, le Conseil de sécurité doit intensifier son action et promouvoir la réglementation et la réduction des armements, y compris des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Afin de réduire le risque de conflit nucléaire et de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le régime qui lui est associé, il faut également s'attacher à faire progresser les efforts de mise en œuvre du Traité et d'autres instruments clefs, notamment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a enregistré des progrès considérables. Mais il faut faire plus.

Le Guyana reconnaît que les technologies nouvelles et émergentes mettent sérieusement à l'épreuve les régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cet égard, nous plaidons pour que ces technologies soient réglementées et utilisées de manière responsable pour le bien de tous. Dans le même temps, nous plaidons également en faveur d'une utilisation accrue de ces technologies à des fins de vérification et de contrôle, afin de faire progresser le programme mondial de désarmement et de non-prolifération.

Enfin, en ce qui concerne le rôle des femmes, il ne fait aucun doute que les femmes peuvent contribuer à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Je rappelle que la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, souligne qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité, et qu'il convient de les associer davantage à la prise des décisions.

En tant que signataire de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, le Guyana souscrit à l'appel lancé à l'ONU pour qu'elle montre l'exemple en assurant la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix. Nous sommes convaincus que les femmes doivent participer aux discussions sur le désarmement, à tous les niveaux, car elles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits et demeurent sous-représentées dans la prise de décisions.

Pour terminer, je voudrais redire la détermination du Guyana à faire progresser le programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et réaffirmer que le seul moyen de prévenir l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et les intervenants de leurs exposés instructifs.

Nous remercions le Japon d'avoir organisé la présente séance qui tombe à point nommé. Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, le Conseil de sécurité a l'obligation de promouvoir et de renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires, dans le but de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Malte réaffirme son engagement inébranlable de longue date en faveur d'un désarmement nucléaire complet. L'emploi d'armes nucléaires ne peut jamais être justifié ni accepté. Nous ne pouvons plus accepter ce qu'on appelle la doctrine de la dissuasion. Il s'agit d'une idée fautive et paradoxale et d'une menace pour notre existence.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son Nouvel Agenda pour la paix, l'architecture du désarmement est en train de s'éroder. Le régime de non-prolifération est violé. Les deux sont inextricablement liés et doivent progresser de manière organique. La réduction des risques ne saurait se substituer au désarmement. En définitive, le meilleur moyen de garantir la non-prolifération est l'élimination totale des armes nucléaires.

La société civile et les mouvements de femmes pour la paix jouent également un rôle crucial dans ce domaine. Nous saluons tous les efforts visant à promouvoir la participation pleine, active et véritable des femmes à tous les niveaux dans toutes les instances consacrées au désarmement et à la non-prolifération.

Bien que les deux dernières Conférences d'examen n'aient pas abouti à l'adoption d'un document final, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. En tant qu'État partie au Traité, nous sommes pleinement attachés aux objectifs qui y sont énoncés et nous réaffirmons la nécessité de parvenir à son universalisation. Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen aboutira à des résultats concrets.

Le régime de non-prolifération et de désarmement repose sur la mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité. À cet égard, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à appliquer pleinement l'article VI. Les tensions actuelles ne sauraient justifier un retard sur ce front. Elles devraient au contraire constituer une raison d'accélérer la mise en œuvre.

Malte a également signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un accord historique qui comble un vide juridique puisqu'il s'agit de la première interdiction pure et simple des armes nucléaires. Ce traité est pleinement compatible avec le Traité sur la non-prolifération et le complet. Il renforce le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il reconnaît également les incidences différenciées des armes nucléaires selon le genre, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes. Nous continuerons de plaider en faveur de son universalisation, dans le but de créer une dynamique pour relancer les négociations internationales sur le désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre pilier fondamental du régime de non-prolifération et il est largement reconnu comme étant l'un des instruments internationaux les plus efficaces. Nous réaffirmons notre plein attachement au Traité et nous saluons le travail accompli par le Secrétaire exécutif Floyd en vue de son universalisation. Nous déplorons vivement le retrait de l'un des États visés à l'annexe 2 du Traité et continuons d'exhorter tous les États à le ratifier sans plus tarder.

Le régime de non-prolifération a été gravement compromis par la République populaire démocratique de Corée. Pyongyang n'a cessé de développer son programme illégal d'armes de destruction massive, notamment en procédant sans relâche à des essais de missiles balistiques. Ces actions sont contraires à de nombreuses résolutions du Conseil et aux régimes de sanctions. Elles contribuent à l'érosion du régime de non-prolifération.

Comme nous l'avons déjà dit, la menace que représente le programme d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée s'étend au-delà de la péninsule coréenne. Le silence et l'inaction persistants du Conseil enhardiront les proliférateurs potentiels dans le monde entier. Les membres du Conseil ont prouvé qu'ils étaient capables de s'unir au sujet de la question de la non-prolifération en adoptant à l'unanimité la résolution 1540 (2004) il y a 20 ans. Nous devons continuer de faire fond sur ces efforts. À cette fin, Malte continuera d'appuyer tous les efforts déployés par le Conseil de sécurité et d'autres organes. Nous attendons également avec intérêt la prochaine session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2026.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon d'avoir organisé la présente séance, qui tombe à point nommé. Je tiens à saluer les efforts déployés par le Japon en faveur de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération. J'exprime ma gratitude au Secrétaire général pour sa déclaration. Je remercie M. Robert Floyd de son exposé et j'ai aussi écouté attentivement M^{me} Gaukhar Mukhatzhanova.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, nous sommes profondément préoccupés par la montée des tensions internationales et la menace imminente d'une guerre nucléaire. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, c'est aussi un impératif moral, car les armes nucléaires continuent de représenter la menace la plus grave qui pèse sur l'humanité et sur sa survie. Les conséquences humanitaires catastrophiques de ces armes nous rappellent leurs effets dévastateurs. Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans la

réalisation des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, malgré les efforts déployés par la plupart des États Membres. Dans ce contexte, je voudrais souligner les points essentiels suivants.

Premièrement, l'Algérie, qui a toujours promu le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), exhorte les États dotés d'armes nucléaires à honorer les obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI et à prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire. Nous appelons également les États qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, sans délai ni condition. L'incapacité de parvenir à un consensus aux deux dernières Conférences d'examen du TNP est une source de préoccupation majeure pour l'Algérie. Nous implorons tous les États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de coopérer dans un esprit constructif pour préserver l'intégrité du régime mis en place par le Traité.

Deuxièmement, l'Algérie se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne.

Troisièmement, nous soulignons l'importance cruciale que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous exhortons les pays visés à l'annexe 2 à le signer et à le ratifier.

Quatrièmement, les zones exemptes d'armes nucléaires sont des éléments essentiels d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Algérie, qui a été l'un des premiers États d'Afrique à ratifier le Traité de Pelindaba, est fermement attachée à sa mise en œuvre. Nous soulignons également qu'il est impératif de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous nous félicitons du succès de la conférence des Nations Unies consacrée à cet objectif. La condamnation des menaces nucléaires d'Israël par les États Membres qui ont participé à la conférence, en particulier la menace d'employer des armes nucléaires contre les civils à Gaza, doit être suivie de mesures concrètes.

Pour terminer, l'Algérie appelle à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les assurances négatives de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires et à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et qui porte également sur les stocks de ces matières.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire exécutif de l'Organisation

du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Robert Floyd, de leurs exposés. Nous avons aussi écouté attentivement la Directrice du programme relatif aux organisations internationales et à la non-prolifération du Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération, M^{me} Gaukhar Mukhatzhanova.

La séance d'aujourd'hui est une excellente occasion de rappeler les conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Nous sommes conscients de l'extrême sensibilité que ce sujet revêt pour le Japon, un État qui a été victime de l'emploi d'armes nucléaires par les États-Unis. Le bombardement atomique mené par les forces aériennes américaines en août 1945 a détruit les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki. C'est le seul cas dans l'histoire de l'humanité où des armes nucléaires ont été employées non pas pour des essais, mais à des fins militaires et politiques, et contre des civils.

Nous regrettons que les représentants du Japon eux-mêmes, tout en se livrant à une propagande mensongère au sujet d'une prétendue rhétorique nucléaire menaçante de la part de la Russie, n'aient pas le courage de désigner directement le pays responsable de la mort de milliers de leurs concitoyens, à savoir les États-Unis d'Amérique. C'est pourquoi il est fondamental de préserver la mémoire historique des conséquences horribles de cette décision irresponsable de Washington, quel que soit le nombre d'années qui se sont écoulées depuis. Pour autant que nous le sachions, Washington ne s'en est jamais repenti et n'en a tiré aucune leçon. Et le fait que les membres du Conseil de sécurité qui ont mentionné Hiroshima et Nagasaki aujourd'hui ont également hésité à mentionner la responsabilité de Washington à cet égard ne fait qu'enhardir nos collègues des États-Unis et les conforter dans leur illusion d'invulnérabilité et d'impunité.

Les membres du Conseil doivent s'interroger sur le rôle qu'ils peuvent prétendre jouer dans le règlement des problèmes internationaux s'ils s'obstinent à adopter une telle politique de l'autruche et si, même dans un contexte historique, ils craignent d'appeler des choses évidentes et indiscutables par leur nom. C'est particulièrement important au regard de la situation décourageante qui règne actuellement dans le domaine de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Celle-ci résulte d'une politique constante et de longue date des États-Unis et de leurs alliés visant à saper l'architecture internationale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Pour tenter d'obtenir le plus de liberté possible, Washington s'est soit retirée systématiquement des accords fondamentaux dans ce domaine, tels

que le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et le Traité « Ciel ouvert », soit assurée que la mise en œuvre des accords pertinent serait impossible, comme dans le cas du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Aujourd'hui, l'Occident s'est complètement démasqué et n'essaie même pas de cacher qu'il veut infliger une « défaite stratégique » à mon pays. La russophobie galopante des États-Unis et de leurs alliés comporte un risque d'escalade qui pourrait déclencher une confrontation militaire directe entre États dotés d'armes nucléaires.

Nous avons entendu aujourd'hui de la part de nos collègues occidentaux toute une série d'allégations et d'accusations absurdes, y compris en ce qui concerne l'Ukraine, qui n'ont rien à voir avec la réalité. Les dirigeants de mon pays ont souligné à plusieurs reprises que ces allégations étaient totalement infondées. Les conditions dans lesquelles des armes nucléaires peuvent être utilisées sont clairement énoncées dans notre doctrine nucléaire, à laquelle nous adhérons strictement. Nous regrettons que pas un mot de condamnation n'ait été prononcé aujourd'hui contre ceux qui alimentent réellement la rhétorique nucléaire. Je pense par exemple au Secrétaire à la défense des États-Unis, Lloyd Austin, qui a déclaré que toutes les capacités de défense, y compris les armes nucléaires, seraient utilisées dans le cadre de la stratégie de dissuasion élargie sur la péninsule coréenne, ou au Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, qui a affirmé de manière menaçante que « l'Iran doit être confronté à une menace nucléaire crédible ». Nous nous souvenons également de la facilité avec laquelle Londres était prête à appuyer sur le bouton nucléaire. Nous constatons également à Paris une montée en puissance de la rhétorique irresponsable, qui risque de plonger le monde dans les affres d'une guerre nucléaire.

Malheureusement, l'écrasante majorité des initiatives de nos collègues occidentaux, bien que joliment emballées, n'apportent rien dans la réalité et sont au mieux des exercices d'autopromotion. Par exemple, le projet de résolution sur le non-déploiement d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique mentionné par les États-Unis, qui a été présenté à la fin de la semaine dernière, est, selon notre évaluation préliminaire, un document hautement politisé et déconnecté de la réalité. Ce n'est pas surprenant, car il n'a été rédigé par aucun

expert et n'a pas non plus été examiné dans les instances internationales spécialisées, notamment la Conférence du désarmement ou le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous avons donc la forte impression que le projet de résolution n'est qu'un nouveau coup de propagande de la part de Washington.

Bien sûr, nous aimerions tous nous réveiller un jour dans un monde sans conflits et sans risques stratégiques. Nous partageons le noble objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais à l'heure actuelle, cet objectif semble assez lointain. La possession d'armes nucléaires à ce stade est un facteur important pour le maintien de l'équilibre stratégique. Il est important de comprendre que la rupture de cet équilibre plongerait le monde dans le chaos de guerres sans fin et de tentatives de s'octroyer l'hégémonie par la force.

De réels progrès vers le désarmement nucléaire ne peuvent être réalisés qu'en mettant en place des mesures progressives et mûrement réfléchies qui soient compatibles avec le principe d'une sécurité non diminuée et avec les efforts visant à maintenir l'équilibre stratégique. Nous devons adopter une approche globale et agir conformément à la lettre et à l'esprit de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sans tenter d'isoler des éléments individuels du processus de désarmement général et complet. Dans le même temps, les États, tant dotés que non dotés d'armes nucléaires, ont la responsabilité d'améliorer la situation internationale et, par conséquent, de mettre en œuvre les dispositions du TNP relatives au désarmement.

Il n'existe pas de raccourci sur la voie du zéro nucléaire. Cet objectif ne peut être atteint ni en interdisant immédiatement les armes nucléaires, ni en essayant de définir un calendrier pour leur élimination. Comment peut-on prédire quand l'humanité sera prête à abandonner définitivement l'approche militaire pour régler les différends ? Nul ne connaît la réponse à cette question. C'est pourquoi l'idée d'un rejet immédiat et inconditionnel des armes nucléaires, telle qu'elle est inscrite dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, est contre-productive, illusoire et, dans les conditions actuelles, ni plus ni moins que populiste. Une telle approche, qui ne tient compte ni des réalités de stabilité stratégique ni des intérêts des États dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité, conduira à des divergences croissantes entre les États et sapera l'autorité du TNP.

Il est également important de rappeler qu'il existe des instances spécialisées, au niveau des experts, qui se consacrent à l'examen des questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, telles que le processus d'examen du TNP, la Première Commission de l'Assemblée

générale, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Nous ne voyons aucune raison convaincante d'aborder la question du désarmement nucléaire au Conseil de sécurité également. Le Conseil examine la question de la non-prolifération en s'intéressant à des pays spécifiques et par l'intermédiaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), via lequel il s'efforce d'empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le régime de non-prolifération, l'un des éléments fondamentaux de la sécurité internationale, est sérieusement mis à l'épreuve par l'effondrement du système existant d'accords en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Plus d'un demi-siècle d'histoire du TNP confirme sa pertinence pour tous les États Membres, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Il ne faut pas oublier que la caractéristique singulière de ce traité, qui lui a permis à l'époque d'être signé et de devenir quasi universel, est son équilibre très calibré entre trois piliers fondamentaux : la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme le montrent les résultats de la dixième Conférence d'examen du Traité, qui a eu lieu en 2022, et ceux de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen prévue en 2026, les divergences de vues sur le désarmement nucléaire continuent de s'accroître. Par ailleurs, certains États occidentaux jettent de l'huile sur le feu en politisant les discussions en vue de faire avancer leurs propres intérêts. Je voudrais rappeler que c'est exactement de cette manière que le projet de document final de la Conférence d'examen de 2022 a été enterré, car on y avait délibérément introduit des passages antirusse provocateurs et inacceptables à dessein, qui n'avaient rien à voir avec l'objectif de la non-prolifération nucléaire.

La Fédération de Russie est fermement attachée au principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. C'est précisément la raison pour laquelle nous devons prévenir les conflits armés entre États dotés d'armes nucléaires. À cet égard, nous comptons sur nos collègues occidentaux pour abandonner leur trajectoire extrêmement dangereuse et destructrice.

Dans le cadre du nouveau processus d'examen du TNP, nous sommes ouverts à un dialogue constructif avec tous les pays désireux de parvenir à un consensus sur les moyens de créer des conditions propices à la poursuite du désarmement nucléaire en renforçant la sécurité internationale et en prenant en compte les intérêts de toutes les parties.

Quant à la question du dialogue stratégique entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de conclure de nouveaux accords en matière de maîtrise des missiles nucléaires, elle ne peut être dissociée du contexte politique et militaire général. Nous ne voyons aucune raison de nous mettre à l'oeuvre alors que les pays occidentaux tentent d'infliger une « défaite stratégique » à mon pays et refusent de respecter nos intérêts vitaux. Toute interaction dans ce domaine ne sera possible que si les États-Unis et l'OTAN changent radicalement leur approche antirusse et se montrent prêts à participer à un dialogue approfondi prenant en compte tous les grands facteurs de stabilité stratégique et visant à éliminer les causes profondes de nos désaccords fondamentaux en matière de sécurité.

Nous ne nous laisserons pas influencer par de belles paroles et des appels vides, nous fondant plutôt sur des mesures qui ont jusqu'à présent démontré de manière convaincante que les États-Unis et leurs alliés ne veulent pas d'une conversation sérieuse qui, comme nous avons pu le constater aujourd'hui, intéresse pourtant le monde entier. L'hystérie et les menaces de Washington, Londres et Bruxelles ne nous impressionnent pas le moins du monde et ne changent rien au tableau d'ensemble. Plus vite nos adversaires en prendront conscience et cesseront de rejeter la responsabilité sur autrui, plus grandes seront les chances que l'Horloge de l'apocalypse mentionnée par le Secrétaire général commence au moins à ralentir et, idéalement, revienne en arrière.

La séance est levée à 12 h 30.